

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 DECEMBRE 2008

Etaient présents : ZABAL Alain, DECHAVANNE Eric, MICAL Jean-Pierre, DANTHONY Dominique, GAULIER Albert, MOULIN Elisabeth,

Absents : CLEMENT Christiane pouvoir à DECHAVANNE Eric
ZABAL Michèle pouvoir à ZABAL Alain
BRUNEL Monique pouvoir à DANTHONY Dominique
MEALLIER Gilles
CORDIER Fabien

Après approbation du dernier P.V, l'ordre du jour est abordé.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de délibérer sur les nouveaux statuts et sur l'extension des compétences de la Communauté de Communes.
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

RESTAURANTS DU CŒUR :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu des Restaurants du cœur de l'Ardèche sollicitant les mairies ardéchoises pour une subvention exceptionnelle.
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une aide exceptionnelle de 100 € à cette association et autorise le Maire à régler cette somme en procédant à un virement de crédits de 100 € du compte 61522 au profit du compte 6574.

TAXE D'ASSAINISSEMENT :

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de revoir le montant de la taxe d'assainissement fixé à 1.50 € le m3 par délibération en date du 21 octobre 2003.
Le Maire précise que compte tenu du coût prévisionnel de l'entretien de la station, ainsi que du coût moyen appliqué sur les communes environnantes, ce tarif est très élevé.
A l'unanimité, le Conseil décide de revoir le tarif et fixe la taxe d'assainissement à 0.70 € le m3 à dater du 1.01.2009.

ACHAT MATERIEL :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'une élagueuse.
Pour cela, il présente 3 devis différents. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur l'achat de ce matériel et retient le devis de l'Entreprise BELLEVEGUE à Andance.